

DEC152596DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) au titre de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie, dont le directeur est Nicolas Chaillet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Laurent Larger**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, de Mme Marie-Cécile Pera et de M. Laurent Larger, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux **directeurs de départements** mentionnés ci-après, relevant de l'unité et **dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Serge Galliou**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département Optique ;
- à **M. Michaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, directeur du département MN2S.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Nicolas Chaillet